

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mars 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

935 rue de la Plage

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0006:

La demande de dérogation mineure 2024-0006 vise à :

permettre un agrandissement à 6.7 mètres d'une limite avant de lot, alors que le minimum prescrit dans la zone est de 7.6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 22 février 2024.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière